

# INTÉRESSEMENT RÉSEAU 2025

## 650 €

### EXPLICATIONS

Depuis 2015, la CFDT est engagée dans la négociation et la mise en œuvre des accords d'intéressement au sein du Groupe SNCF. Actuellement et conformément à la loi il existe un accord par périmètre d'entreprise.

Le travail des cheminotes et cheminots aura permis de générer une progression de 4,8 % du chiffre d'affaires du groupe SNCF par rapport à 2023.

Si l'intéressement demeure décrié par certains, en mai 2025 et grâce à la signature de la CFDT, chaque salarié(e) de la SA Réseau, quel que soit son métier ou son grade, percevra donc 650 euros bruts au titre des résultats de l'année 2024.



### HISTORIQUE DES VERSEMENTS INTÉRESSEMENT BRUT «SA RÉSEAU»

2020	267 €
2021	341 €
2022	543 €
2023	650 €
2024	536 €

(GRÂCE AU DOUBLEMENT OBTENU PAR LA CFDT)

**2025 650 €**

1

CHOIX DE  
MODALITÉS DE  
VERSEMENT

Versement direct  
sur le salaire  
(fiscalisé)

3 avril 2025

ÉTAPES DU  
PROCESSUS DE  
VERSEMENT

Ouverture  
du service en ligne  
pour les intentions  
de versement

2

Versement sur le  
PEG (abondé et  
défiscalisé)

24 avril 2025

Date limite  
de réponse des  
agents pour les  
modalités de  
versement

3

Combinaison des  
deux options  
(versement salaire  
et PEG)

Mai 2025

Versement  
de l'intéressement  
sur la paie de mai  
2025 ou sur le PEG

FAIRE RECONNAÎTRE L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DES CHEMINOTS EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA CFDT. NOUS CONTINUONS DONC DE REVENDIQUER :

- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD GROUPE SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR
- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD INTÉRESSEMENT GROUPE SNCF QUI VIENDRAIT COMPLÉTER L'INTÉRESSEMENT ET RÉÉQUILIBRER LES ÉCARTS ENTRE LES DIFFÉRENTES SA
- LE DÉCLENCHEMENT DE LA CLAUSE DE REVOCURE SALARIALE PRÉVUE À L'ACCORD SIGNÉ FIN 2024

